

Séance du Conseil Municipal du 30 Juin 2017

Nombre de membres - en exercice : 20
- présents : 12
- votants : 17

Date de convocation : 15.06.2017
Date d'affichage : 15.06.2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Louvois, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHOMME, Le Maire.

Etaient présents : P.RICHOMME, M.J.GRANDCOING, F.GALIMAND, P.CADEL, F.LEJEUNE-BOEVER, S.BRUNET, D.VILLENET, G.BERNADET, A.CORNU, D.BARBIER, A.MASSARD et P.BILLOUD

Etaient excusés : A.BORNET représenté par A.CORNU
F.GIANONCELLI représentée par D.BARBIER
H.GALIMAND représenté par F.GALIMAND
P.JAMIN représenté par G.BERNADET
P.GAILLARD représenté par D.VILLENET

Etaient absents : F.LOUVET, T. BLANCHE et C. PIERSON

Mme Marie-José GRANDCOING a été élue secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Désignations des délégués aux élections sénatoriales :

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués et des suppléants en vue l'élection des sénateurs du 24 septembre 2017.

Les délégués titulaires sont :

- Philippe RICHOMME avec 17 voix
- Marie-José GRANDCOING avec 17 voix
- Francine GALIMAND avec 17 voix

Les délégués suppléants sont :

- Pascal CADEL avec 17 voix
- Franck LEJEUNE-BEOVER avec 17 voix
- Florence GIANONCELLI avec 17 voix

Délibération n°2017-22 : Arrêt de l'utilisation des pesticides, protection de la ressource en eau et reconquête de la biodiversité

La charte d'entretien des espaces publics, développé par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Champagne Ardenne (FREDON Champagne Ardenne), dans le but d'inciter les collectivités à réduire progressivement et durablement leurs consommations de produits phytosanitaires, a été présentée à l'assemblée lors d'une réunion le 30 juin 2017.

Il s'agit d'un outil d'accompagnement vers la suppression des traitements chimiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines (particulièrement celle utilisée pour la production d'eau potable).

De plus depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi de transition énergétique impose aux communes de ne plus désherber chimiquement les voiries, espaces verts, promenades et forêts ouvertes au public sauf avec les produits listés dans le texte de loi (bio, biocontrôle, ...).

C'est pourquoi, la commune s'engage à respecter les termes de la loi de transition énergétique et désire adhérer aux niveaux 1 et 2 de la charte d'entretien des espaces verts ce qui équivaut à traiter mieux et traiter moins. Dans le cadre de la charte, un plan de gestion des espaces publics doit être réalisé. Monsieur le Maire propose de faire réaliser ce plan de gestion par la FREDON Champagne Ardenne.

Monsieur le Maire poursuit en précisant que le coût de mise en place de cette étude est estimé à 5.400 € HT soit 6.480 € TTC.

Monsieur le Maire en termine en proposant le plan de financement correspondant :

• Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) de 70% du montant HT de l'étude	3.780 €
• Participation communale sous forme d'autofinancement :	1.620 €
	<hr/>
Montant total de l'étude HT	5.400 €
TVA au taux de 20%	1.080 €
	<hr/>
Montant total de l'étude TTC	6.480 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1. décide d'adhérer aux niveaux 1 et 2 de la charte d'entretien des espaces publics ;
2. dit que le coût de cette étude est évalué à 5.400 €HT ;
3. adopte le plan de financement tel que présenté ci-avant ;
4. s'engage à inscrire les sommes correspondantes en dépenses et en recettes au budget général de la commune de VAL DE LIVRE ;
5. dit que l'étude sera dévolue selon une procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à l'alinéa III de l'article 28 du Code des Marchés Publics et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ;
6. sollicite la subvention escomptée auprès de l'AESN sur la base du devis de l'étude retenu non signé par Monsieur le Maire.

Délibération n°2017-23 : Décisions modificatives

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les décisions modificatives suivantes :

- Logement communal :

Les locataires du logement communal (rue des terres rouges à Louvois) ont donné leur préavis pour le 1^{er} septembre 2017, il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires au remboursement de leur caution après état des lieux. La caution était de 550 €.

- Achat de mobilier urbain :

Suite à l'achat de panneaux électoraux, des jardinières et de bornes de protection de massifs pour un coût de 2.544 € TTC, il faut prévoir les crédits permettant de régler la facture à la société Mefran Altrad.

- Travaux de restructuration de la rue des Closeraies et de la rue de Mutry :

Des avenants au marché de restructuration des rues des Closeraies et de Mutry ont été pris et donc le coût de ces travaux a augmenté pour la part communale et intercommunale. Afin de pouvoir payer les dernières factures liées à ce marché (entreprise et maître d'œuvre), le maire propose d'augmenter les crédits de ce marché de 21.000 €. La part intercommunale sera ensuite remboursée.

- Emprunts :

Les lignes de remboursement d'emprunts en 2016 n'ont pas été enregistrées dans la comptabilité, il a fallu donc régulariser la situation en 2017. Ces lignes d'emprunt n'étant pas prévues, il a lieu de procéder au réajustement de ces lignes de crédits pour 5.995 € en capital et 1.550 € en intérêts.

Monsieur le Maire propose de procéder au virement de crédits comme ci-dessous :

c/ 615231 :	- 31.639 €
c/ 66111 :	+ 1.550 €
c/ 023 :	+ 30.089 €
c/ 021 :	+ 30.089 €
c/ 165 :	+ 550 €
c/ 1641 :	+ 5.995 €
c/ 2184 op 171 :	+ 2.544 €
c/ 2315 op 101 :	+ 21.000 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits.

Questions diverses :

- Les travaux de la rue des closeraies et de la rue de Mutry sont terminés
- Les travaux de la rue de Verzy sont en cours et bien avancés
- Des travaux d'aménagement de sécurité sont prévus rue du Mont (via un rétrécissement de la chaussée) et avenue du Général De Gaulle
- Un radar pédagogique sera mis en place à la Neuville en Chaillois courant juillet.
- Des travaux d'aménagement du portail du cimetière vont être réalisés et un devis a été demandé pour la reprise des tombes abandonnées sur 3 ans.
- Un curage et un entretien de la Livre seront effectués au niveau des différents ponts.
- Une remise en état d'un chemin communal à la Neuville en Chaillois sera réalisée.
- Demande de devis pour la réhabilitation de l'appartement communal situé dans l'ancienne mairie de Tauxières